



Commune de
**LA CHAPELLE DES
MARAIS**
(Loire-Atlantique)

8000 0000 8000

L'an deux mil vingt-trois, le 29

Conseil Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck HERVY, Maire de la Chapelle des Marais

Date de convocation : 23 Mars 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 26
présents : 22
votants : 25

Présents :

Franck HERVY - Sylviane BIZEUL- Nicolas BRAULT HALGAND - Stéphanie BROUSSARD - Nicolas CHATELIER - Catherine CHAUSSE - Jacques DELALANDE - Laurence DENIER - Christian GUIHARD - Céline HALGAND - Flavie HALGAND - Cyrille HERVY - Yann HERVY - Fabienne JOANNY - Jean François JOSSE - Joël LEGOFF - Nadine LEMEIGNEN - Gilles PERRAUD - Martine PERRAUD - Bertrand PITON- Marie Anne THEBAUD - André TROUSSIER

Absents ayant donné procuration:

Nicolas DEUX ayant donné procuration à Bertrand PITON
Christelle PERRAUD ayant donné procuration à Nadine LEMEIGNEN
Sandrine VIGNOL ayant donné procuration à Nicolas CHATELIER

Absents à l'appel du quorum:

Sébastien TOCQUEVILLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jacques DELALANDE, est désigné, secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.

D2023 - 03/16 DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2023

Rapporteur : Franck HERVY

Par courriel du 25 Novembre 2022, la Préfecture, dans le cadre de la programmation de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2023, a fait part des opérations éligibles à savoir :

* les actions inscrites dans le cadre de démarches contractuelles portées par l'État (Pacte de Cordemais, Petites villes de demain, Action Cœur de ville, Territoires d'Industrie etc...).

* les opérations en faveur de la transition écologique et répondant aux enjeux de rénovation énergétique des bâtiments publics et aux développements des mobilités.

* les projets concourant à l'amélioration de l'accès aux services publics en milieu rural et s'inscrivant dans les mesures de l'Agenda rural

* la construction de logements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accueil des réfugiés ou des populations à risque (gens du voyage, Roms)

A La Chapelle des Marais, la thématique qui semble la plus pertinente concerne la construction d'une salle festive. Cette opération est aussi inscrite dans le Contrat de Relance et de Transition écologique conclu avec la Préfecture

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses			Recettes			
projet	Montant HT	Montant TTC	Co financeurs	Dispositif	Montant HT	taux
Sale festive	1 868 500 €	2 242 200 €	ETAT	DETR	804 248 €	40 %
Maitrise d'œuvre	142 120 €	170 544 €				
			Commune	Autofinancement	1 206 372 €	60 %
TOTAL	2 010 620 €	2 412 744 €	TOTAL		2 010 620 €	100 %

Vu la liste des catégories d'opérations éligibles à la DETR pour l'année 2023

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 Mars 2023

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter pour le projet sus-visé la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT

- Décide de solliciter la DETR 2023 pour la réalisation de la salle Festive de La Chapelle des Marais selon les modalités du plan de financement suivant :

Dépenses			Recettes			
projet	Montant HT	Montant TTC	Co financeurs	Dispositif	Montant HT	taux
Sale festive	1 868 500 €	2 242 200 €	ETAT	DETR	804 248 €	40 %
Maitrise d'œuvre	142 120 €	170 544 €				
			Commune	Autofinancement	1 206 372 €	60 %
TOTAL	2 010 620 €	2 412 744 €	TOTAL		2 010 620 €	100 %

- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023

Copie EXECUTOIRE compte tenu de :

■ la transmission en Sous-préfecture le :

■ la publication le

Fait à la Chapelle des Marais

Le 03 Avril 2023

Le Maire,
Franck HERVY



Le Secrétaire de Séance